

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 67794 du 22 décembre 2020**  
**portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie**  
NOR : INTJ2035184S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'instruction n° 3843 du 30 mars 2020 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente (NOR : INTJ2002082J) ;

Vu la circulaire n° 3845 du 30 mars 2020 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité (PHT) aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;

Vu la décision n° 30565 du 23 juin 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ2014871S) ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général en date du 16 juin 2020,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général dont le nom suit :

**Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris**

**Pasteau** Eric NIGEND : 234 533

**Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est**

**Peccoud** Frédérique NIGEND : 234 245

**Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité sud**

**Audibert** Sébastien NIGEND : 234 183

**Groupement de gendarmerie départementale de la Somme**

**Caumartin** Gauthier NIGEND : 234 201

**Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

**Lidove**

Alexandra

NIGEND : 219 712

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*le général,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
L. Le Gentil

**« ORIGINAL SIGNÉ »**